

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MANDATAIRE JUDICIAIRE														
Nature de l'activité (1)		14 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS			
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	213 487	100,05 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB				
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	110	0,05 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salariés : 187 173 €)										AD	213 377	100,00%		
	5	Produits financiers (4)										AE	1			
	6	Gains divers (5)										AF	7 119	3,34 %		
	7											AG	220 498	103,34 %		
	3	8	Achats (6)										BA	2 089	0,98 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 1,14)										BB	28 866	13,53 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	17 668	8,28 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	857	0,40 %	
	13		Autres impôts										BS	1 324	0,62 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	8 059	3,78 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 124	4,28 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	36	BG	858	0,40 %
	17	Entretien et réparations										4 854	2,27 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										494	0,23 %			
	19	Petit outillage (11)										1 109	0,52 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										706	0,33 %			
	21	Honoraire ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 800	1,31 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances										5 896	2,76 %			
	23	Frais de véhicules (12)										5 203	2,44 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										1 628	0,76 %	BJ	6 831	3,20 %	
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	30 857						BK	33 122	15,52 %	
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	2 264	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 537	0,72 %	Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					7 914	3,71 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					3 267	1,53 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles				BY	1 569	0,74 %									
30	Autres frais divers de gestion					472	0,22 %									
31	Frais financiers (14)										BN	146	0,07 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	68	0,03 %			
33											BR	139 632	65,44 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MANDATAIRE JUDICIAIRE

N° SIRET

14 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	80 865	37,90 %					
DÉTERMINATION	35	Plus-values à court terme (16)					CB							
D	36	Divers à réintégrer (17)					CC	98	0,05 %					
É	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD							
TERMINATION	38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	80 963	37,94 %					
D	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
U	40	Frais d'établissement (19)					CG							
R	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 340	0,63 %					
S	42	Moins-value à court terme					CK							
M	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX							
M			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 286	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	794						
R			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
S			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
S	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM							
T	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	4 420	2,07 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	76 544	35,87 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	16 501						
		Taxe sur la valeur ajoutée					CY	2 035						
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :												
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ							
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU						
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)												
		(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélo-moteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.												
		Désignation des véhicules :												
		Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)				
							Type de carburant (3)							
				T		X		13 511						
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->												
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A B				